



## Mon ex mari a t'il le droit sans mon accord ?

Par **mathi**, le **13/04/2016** à **20:18**

Bonjour,

Je suis séparée depuis juin 2014, j'ai la garde de mes enfants mineurs (4 ans et 5 ans et demi) depuis septembre 2015. Mon ex-mari a le droit à un weekend sur deux, une semaine sur deux pendant les petite vacances et 15 jours en juillet et 15 jours en août.

A-t'il le droit d'envoyer, en train, nos enfants seuls une semaine chez ses parents à 600 km de chez moi, sans mon accord sachant que les enfants ne les connaissent pas beaucoup car ils avait déménagé (du Pas de Calais à 3 h de route de Poitiers) plus d'un an avant la naissance de notre premier enfant.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **14/04/2016** à **08:00**

Bonjour,

Les parents de votre ex-mari sont les grands-parents de vos enfants, non ? Dans la mesure où vous récupérez vos enfants en temps et en heure, le papa fait ce qu'il veut de son temps de garde et d'hébergement et je trouve plutôt bien que vos enfants fassent connaissance avec leurs grands-parents, non ? pas vous ?

Par **mathi**, le **14/04/2016** à **10:40**

bonjour,

oui c'est pas le faite qu'ils aillent cher leurs grand parents qui me dérange. c'est qu'ils partent seul une semaine et en train sans personne qu'ils connaissance! ils n'ont que 4 ans et 5 ans et demi.(les enfants auraient 10 ans sa ne me dérangerait pas) pour pouvoir les mettent dans le train il faut mon accord ou pas?

Par **morobar**, le **14/04/2016** à **11:11**

Bonjour,

[citation]c'est qu'ils partent seul une semaine et en train sans personne qu'ils connaissance!  
ils n'ont que 4 ans et 5 ans et demi.([/citation])

Le service "junior " de la SNCF permettent de confier des enfants à partir de 4 ans à un accompagnateur.

Le comportement du père n'est donc en rien irrégulier.